

## Ordre du jour n°CA

### REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

## DELIBERATION N°25-15

---

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION de financement « France NATION VERTE - ADEME – Recyclage foncier » Relative aux travaux de dépollution de la Friche EZT à Crémieu (38)**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, approuvé par la délibération n°21-029 du Conseil d'Administration en date du 05 mars 2021,
- VU la convention opérationnelle 38A027 tripartite entre la commune de Crémieu, la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné, et EPORA, signée le 13 février 2020 portant sur « l'Entrée de ville Ouest » sur la commune de Crémieu.
- VU la demande de subvention 16954300 déposée le 29 avril 2024 pour l'appel à projets « France NATION VERTE LE FONDS Vert – Recyclage foncier ».
- VU la décision de l'ADEME, en date du 09 décembre 2024, d'accorder une subvention de 1 012 441 € pour le projet de recyclage foncier du site EZT à Crémieu ;
- Vu la délibération n°23-93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général fixant le seuil de délégation de signature de la Directrice à 1 000 000 € pour les conventions de subventionnement.

Considérant que :

EPORA accompagne la ville de Crémieu par le biais d'une convention opérationnelle pour la requalification de la friche EZT située en entrée de ville. Il a fait l'acquisition du site en décembre 2019, d'une superficie d'environ 4 ha, dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Le programme d'aménagement en cours de validation par les élus porte sur la création de logements, l'accueil d'un établissement médical spécialisé (Perce Neige), l'accueil d'activités tertiaire et d'équipements. Le site est une ancienne friche (EZ Transfert) qui exerçait une activité de fabrication d'échangeurs thermiques pour l'industrie du froid et du conditionnement d'air qui au regard de son état environnemental doit faire l'objet de

travaux de dépollution pour permettre son aménagement. Le site présentant un caractère dangereux (squats, bâtiments en état dégradés), EPORA a réalisé les travaux de désamiantage et de déconstruction entre 2021 et 2022. Tous les bâtiments ont été démolis à l'exception d'une halle et de deux petites dépendances en pierre qui ont été conservées afin de maintenir l'histoire industrielle de ces lieux. Néanmoins, la halle se détériore très rapidement et sa conservation est réétudiée, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France.

EPORA doit mettre en œuvre les travaux de dépollution au droit du site pour permettre de lutter contre la pollution des sols et de la nappe phréatique liée au passé industriel de ce site. Le foncier recyclé permettra par ailleurs de lutter contre l'artificialisation des sols avec la création d'un nouveau quartier avec une densité de logements et d'activité, avec de nouveaux espaces verts et des ouvrages de gestion d'eaux pluviales.

Dans le cadre de cette intervention, nous avons déposé un dossier pour répondre à l'appel à projets « France NATION VERTE – ADEME – Recyclage Foncier ». Cette demande a été retenue et une subvention de 1 012 411 € a été accordée par l'ADEME.

Sur proposition du Président,

- Autorise la directrice générale d'EPORA à finaliser et à signer la convention de financement « France NATION VERTE Friche 2024- Recyclage foncier » relative aux travaux de dépollution de la Friche EZT à Crémieu (38) ;
- Autorise la Directrice Générale à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de cette convention de subventionnement.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :  
**VERCHERE Patrice**  
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

21/3/2025

Christine  
GUINARD, par  
délégation de  
Michèle  
LUGRAND

Signé par :  
**Christine GUINARD**  
BA3A3AEA83F04CB...

Michèle LUGRAND